

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 826**9 août 2003****SOMMAIRE**

A & A Holdings S.A., Luxembourg	39602	ESD Empfangs- und SicherheitsDienstleistungen, GmbH, Luxembourg	39622
A.F.M.S. S.A., Wiltz	39611	Euro-Media 2000 S.A., Luxembourg	39635
ACM U.S. Real Estate Investment Fund, Sicav, Luxembourg	39641	Fingamma S.A., Luxembourg-Kirchberg	39616
Aero Ré S.A., Munsbach	39635	GEMARLUX S.A., Munsbach	39626
Akira Holding S.A., Luxembourg	39637	Geyser S.A.H., Luxembourg	39634
Ataraxie Holding S.A., Luxembourg	39624	Global Funds Management S.A., Luxembourg	39603
Athina S.A., Luxembourg	39610	Green European Venture Capital S.A., Luxembourg	39646
Athina S.A., Luxembourg	39610	Grey Stoke S.A., Luxembourg	39646
Auto-Commercial, S.à r.l., Pontpierre	39625	Heraclite Holding S.A., Luxembourg	39634
Auto-Commercial, S.à r.l., Pontpierre	39626	HFB Investissements S.A., Luxembourg	39638
BBL Invest Sicav, Luxembourg	39639	Holding d'Investissements Internationaux S.A., Luxembourg	39613
Beenyn Investments S.A., Luxembourg	39637	Holding de Développement Immobilier S.A., Luxembourg	39642
Brasserie-Restaurant-Pizzeria Romain S.A., Grevenmacher	39622	HS Lux S.A., Luxembourg	39637
BTD Investment Holding S.A., Mamer	39611	Intereal Estate Holding S.A., Luxembourg	39644
Camelides S.A., Luxembourg	39634	International Accounting Services, S.à r.l.	39609
Castellana, S.à r.l., Luxembourg	39623	International Meo Company, S.à r.l.	39609
Challenger Réassurance S.A., Munsbach	39635	Interzins-Holding S.A.	39609
Charburn Holding S.A., Luxembourg	39645	Investissements d'Entreprises S.A., Luxembourg-Kirchberg	39611
CitiTrust Sicav, Luxembourg	39622	Investissements d'Entreprises S.A., Luxembourg-Kirchberg	39611
Cora Luxembourg S.A., Foetz	39637	Ittica Marinar, S.à r.l.	39609
Courances S.A., Luxembourg	39638	Jabbalux S.A.H., Luxembourg	39634
D & M Services FM, S.à r.l., Dudelange	39623	Jesjans S.A., Luxembourg	39643
D.D.G. S.A.H., Luxembourg	39642	Ka Finpart S.A., Luxembourg	39648
Delta Luxembourg International S.A., Luxembourg	39647	Lifin S.A., Luxembourg	39623
Denning & Co Investments Ltd. S.A., Luxembourg	39624	Linfell Property S.A., Luxembourg	39617
Distributrade Holding S.A., Luxembourg	39624	Lux Web Ventures Holding S.A., Luxembourg	39644
Dresdner Global Distributor Fund, Sicav, Senningerberg	39641	M.A.F. Consult S.A., Luxembourg	39614
East Europe Financial S.A., Luxembourg	39636	M.A.F. Consult S.A., Luxembourg	39614
East Europe Financial S.A., Luxembourg	39636	M.A.F. Consult S.A., Luxembourg	39614
East Europe Financial S.A., Luxembourg	39636	M.A.F. Consult S.A., Luxembourg	39614
EEB, Société Européenne de l'Enveloppe du Bâtiment, S.à r.l., Luxembourg	39623	M.A.F. Consult S.A., Luxembourg	39614
Emmedifin S.A.H., Luxembourg	39621	M.A.F. Consult S.A., Luxembourg	39614
Entreprise Générale de Construction Manuel Cardoso, S.à r.l., Luxembourg	39616	M.A.F. Consult, S.à r.l., Luxembourg	39613
Erre Tre S.A., Luxembourg	39623	M.A.F. Consult, S.à r.l., Luxembourg	39613

Marnatmaj Holding S.A., Luxembourg	39643	Snowdon Investments, S.à r.l., Luxembourg	39603
Med I Trade & Develop, S.à r.l.	39609	Softdev Holdings S.A.	39635
Merrill Lynch Active Sterling Trust, Sicav, Senningerberg	39648	Soprano S.A.H., Luxembourg	39634
Merrill Lynch Offshore Sterling Trust, Sicav, Senningerberg	39647	Soutirages Luxembourgeois, S.à r.l., Howald	39611
Metro International S.A., Luxembourg	39610	Sovas S.A., Luxembourg	39637
Minos Participations S.A., Luxembourg	39638	Strategy Sicav, Luxembourg	39639
Morgan Ré S.A., Munsbach	39635	Thrustlane Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	39612
Natural Luxembourg S.A., Luxembourg	39616	Thrustlane Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	39612
Notrine S.A.H., Luxembourg	39624	Thrustlane Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	39612
Now Pharm A.G., Luxembourg	39616	Thrustlane Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	39612
Plosible S.A., Luxembourg	39643	Thrustlane Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	39613
Prospect Holding S.A., Luxembourg	39644	Thrustlane Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	39636
R.L.J. International, S.à r.l., Luxembourg	39608	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	39615
RLJ S.A., Luxembourg	39608	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	39615
Rothenburg S.A., Luxembourg	39646	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	39615
RTL Plus, S.à r.l., Luxembourg	39608	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	39615
S.R.E., Société de Révision Charles Ensch S.à r.l., Luxembourg	39616	Trikala S.A., Luxembourg-Kirchberg	39615
SCAC International S.A.H., Luxembourg	39643	Uniseal Holding S.A., Luxembourg	39642
Sepvar S.A.H., Luxembourg	39624	Van Dale Holding S.A., Luxembourg	39602
Sicri S.A., Luxembourg	39638	Warp Holding S.A., Luxembourg	39633
		Westwood Holding S.A., Luxembourg	39627
		Yrenée S.A., Luxembourg	39645

A & A HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.433.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2003 que:

- Sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2008:

Monsieur Francis N. Hoogewerf, Administrateur de société, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg, né le 12/02/1941 à Minehead, Angleterre.

Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprise, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, Luxembourg, né le 10/12/1939 à Bloemfontein, Afrique du sud.

ARDAVON HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, Numéro de Registre 445031.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes IBAS S.C. et nomme en remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2008 L'ALLIANCE REVISION, avec siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, numéro de registre B 46.498.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040697.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

VAN DALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.331.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(040665.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SNOWDON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.461.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(040975.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 37.359.

Acte modificatif au Règlement de Gestion

Sur décision de GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A., agissant en tant que société de gestion de BOND SELECT TRUST (le «Fonds») et avec l'accord de NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., agissant en tant que Dépositaire, le règlement de gestion du Fonds est modifié de la manière suivante:

1. A l'article 3) dénommé «Le dépositaire», troisième paragraphe et à l'article 16) dénommé «Exercice comptable, vérification des comptes», deuxième paragraphe, les références à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif devront être remplacées par les références à la loi du 20 décembre 2002, sur les organismes de placement collectif.

2. A l'article 6) intitulé «Restrictions en matière d'investissement», l'élément 14), paragraphe a), la référence aux «contrats de vente de financial futures» devra être lue de la façon suivante «contrats de financial futures».

3. L'élément 15 à l'article 6) dénommé «Restrictions en matière d'investissement» devra être modifié de manière à lire:

«La société de Gestion ne devra pas faire des transactions, au nom d'un Sous-Fonds, en options sur indice.»

4. A l'article 9) dénommé «Prix d'émission», la deuxième phrase du deuxième paragraphe doit être modifiée de manière à lire:

«Dans le cadre de Australian Dollar Fund, si la quatrième Journée d'Evaluation, à laquelle les paiements devront être faits, n'est pas un jour ouvrable bancaire à Melbourne, le paiement devra être fait la Journée d'Evaluation suivante qui est un jour ouvrable bancaire à Melbourne.»

5. A l'article 17) dénommé «Dividendes», le troisième paragraphe doit être modifié de manière à lire:

«Aucune distribution ne peut être faite à la suite de laquelle les avoirs nets du Fonds deviendront inférieurs au minimum tel que prévu par la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de Placement Collectif.»

6. A l'article 18) dénommé «Modifications du Règlement de Gestion», le deuxième paragraphe doit être modifié de manière à lire:

«Les modifications entreront en vigueur cinq jours après la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de la notice de leur dépôt au registre de commerce et des sociétés.»

7. A l'article 19) dénommé «Publications», le troisième paragraphe doit être modifié de manière à lire:

«Les notices de dépôt au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg de toute modification du Règlement de Gestion, y compris la dissolution d'un Sous-Fonds, seront publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et entreront en vigueur cinq jours après cette publication.»

8. A l'article 20) dénommé «Durée du Trust et des Sous-Fonds, Liquidation», la référence aux trois journaux dans le premier paragraphe doit être modifiée de manière à lire:

«A partir de la date du fait entraînant l'état de liquidation du Trust, l'émission d'actions est interdite sous peine de nullité. Le rachat des actions reste possible sous condition que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré.»

9. A l'annexe I, section 2. «Politique d'Investissement», le premier paragraphe est modifié de manière à lire:

«L'objectif d'investissement du Fonds est de rechercher un taux stable de revenu, ainsi que la conservation du capital et le maintien de liquidités.

Le Fonds cherche à atteindre cet objectif par des investissements dans un portefeuille diversifié comprenant principalement des instruments du marché monétaire libellés en US Dollars d'une grande qualité de crédit et de liquidité, à condition que la moyenne pondérée des échéances résiduelles de tous les titres et instruments compris dans le portefeuille du Fonds n'excède pas les 12 mois. Afin de calculer l'échéance résiduelle de chaque titre ou instrument, il faut prendre en considération les instruments financiers y attachés. Pour les titres ou instruments dont les conditions d'émission prévoient un ajustement de leur taux d'intérêt par référence aux conditions du marché, l'échéance résiduelle jusqu'à la date d'ajustement du taux doit être prise en considération. Dans des conditions normales, l'échéance moyenne pondérée du Fonds devra être de 90 jours ou moins.»

10. Aux annexes I, II, III, IV et V, section 2. «Politique d'Investissement», la phrase suivante est ajoutée comme quatrième paragraphe dans l'annexe I et en tant que cinquième paragraphe dans les annexes II, III, IV et V:

«Le Fonds n'investira dans aucun type d'actions.»

11. Aux annexes I, II, III, IV et V, section 4. «Les frais de l'agent au Japon», les mots «jusqu'à» devront être ajoutés devant le chiffre «0,50%».

12. A l'annexe II, section 2. «Politique d'Investissement», le premier paragraphe sera modifié de manière à lire:

«L'objectif d'investissement du Fonds est de rechercher un taux stable de revenu, ainsi que la conservation du capital et le maintien de liquidités.

Le Fonds cherche à atteindre cet objectif par des investissements dans un portefeuille diversifié comprenant principalement des instruments du marché monétaire libellés en Dollars Australiens d'une grande qualité de crédit et de liquidité, à condition que la moyenne pondérée des échéances résiduelles de tous les titres et instruments compris dans le portefeuille du Fonds n'excède pas les 12 mois. Afin de calculer l'échéance résiduelle de chaque titre ou instrument, il faut prendre en considération les instruments financiers y attachés. Pour les titres ou instruments dont les conditions d'émission prévoient un ajustement de leur taux d'intérêt par référence aux conditions du marché, l'échéance résiduelle jusqu'à la date d'ajustement du taux doit être prise en considération. Dans des conditions normales, l'échéance moyenne pondérée du Fonds devra être de 90 jours ou moins.»

13. A l'annexe III, section 2. «Politique d'Investissement», le premier paragraphe est modifié de manière à lire:

«L'objectif d'investissement du Fonds est de rechercher un taux stable de revenu, ainsi que la conservation du capital et le maintien de liquidités.

Le Fonds cherche à atteindre cet objectif par des investissements dans un portefeuille diversifié comprenant principalement des instruments du marché monétaire libellés en Livres Sterling d'une grande qualité de crédit et de liquidité, à condition que la moyenne pondérée des échéances résiduelles de tous les titres et instruments compris dans le portefeuille du Fonds n'excède pas les 12 mois. Afin de calculer l'échéance résiduelle de chaque titre ou instrument, il faut prendre en considération les instruments financiers y attachés. Pour les titres ou instruments dont les conditions d'émission prévoient un ajustement de leur taux d'intérêt par référence aux conditions du marché, l'échéance résiduelle jusqu'à la date d'ajustement du taux doit être prise en considération. Dans des conditions normales, l'échéance moyenne pondérée du Fonds devra être de 90 jours ou moins.»

14. A l'annexe IV, section 2. «Politique d'Investissement», le premier paragraphe est modifié de manière à lire:

«L'objectif d'investissement du Fonds est de rechercher un taux stable de revenus, ainsi que la conservation du capital et le maintien de liquidités.

Le Fonds cherche à atteindre cet objectif par des investissements dans un portefeuille diversifié comprenant principalement des instruments du marché monétaire libellés en Dollars Néo-Zélandais d'une grande qualité de crédit et de liquidité, à condition que la moyenne pondérée des échéances résiduelles de tous les titres et instruments compris dans le portefeuille du Fonds n'excède pas les 12 mois. Afin de calculer l'échéance résiduelle de chaque titre ou instrument, il faut prendre en considération les instruments financiers y attachés. Pour les titres ou instruments dont les conditions d'émission prévoient un ajustement de leur taux d'intérêt par référence aux conditions du marché, l'échéance résiduelle jusqu'à la date d'ajustement du taux doit être prise en considération. Dans des conditions normales, l'échéance moyenne pondérée du Fonds devra être de 90 jours ou moins.»

15. A l'annexe V, section 2. «Politique d'investissement», le premier paragraphe est modifié de manière à lire:

«L'objectif d'investissement du Fonds est de rechercher un taux stable de revenus, ainsi que la conservation du capital et le maintien de liquidités.

Le Sous-Fonds cherche à atteindre cet objectif par des investissements dans un portefeuille diversifié comprenant principalement des instruments du marché monétaire libellés en Euro d'une grande qualité de crédit et de liquidité, à condition que la moyenne pondérée des échéances résiduelles de tous les titres et instruments compris dans le portefeuille du Fonds n'excède pas les 12 mois. Afin de calculer l'échéance résiduelle de chaque titre ou instrument, il faut prendre en considération les instruments financiers y attachés. Pour les titres ou instruments dont les conditions d'émission prévoient un ajustement de leur taux d'intérêt par référence aux conditions du marché, l'échéance résiduelle jusqu'à la date d'ajustement du taux doit être prise en considération. Dans des conditions normales, l'échéance moyenne pondérée du Fonds devra être de 90 jours ou moins.»

16. Une nouvelle annexe VI est ajoutée au Règlement de Gestion concernant le Sous-Fonds CANADIAN DOLLAR FUND avec la teneur suivante.

«Annexe VI au Règlement de Gestion de BOND SELECT TRUST concernant le Sous Fonds CANADIAN DOLLAR FUND

1. Nom du sous-fonds: BOND SELECT TRUST - CANADIAN DOLLAR FUND (le «Fonds»)

2. Politique d'Investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de rechercher un taux stable de revenu, ainsi que la conservation du capital et le maintien de liquidités.

Le Fonds cherche à atteindre cet objectif par des investissements dans un portefeuille diversifié comprenant principalement des instruments du marché monétaire libellés en Dollars Canadiens d'une grande qualité de crédit et de liquidité, à condition que la moyenne pondérée des échéances résiduelles de tous les titres et instruments compris dans le portefeuille du Fonds n'excède pas les 12 mois. Afin de calculer l'échéance résiduelle de chaque titre ou instrument, il faut prendre en considération les instruments financiers y attachés. Pour les titres ou instruments dont les conditions d'émission prévoient un ajustement de leur taux d'intérêt par référence aux conditions du marché, l'échéance résiduelle jusqu'à la date d'ajustement du taux doit être prise en considération. Dans des conditions normales, l'échéance moyenne pondérée du Fonds devra être de 90 jours ou moins.

La société de gestion peut, pour le compte du Fonds, investir en titres et instruments libellés dans des devises autres que le Dollar Canadien, mais entrera dans la mesure du possible dans ce cas dans des contrats à terme sur devises dans le but d'assurer un rendement en Dollars Canadiens de ces investissements.

Le type d'instruments dans lesquels le Fonds peut investir comprend des titres gouvernementaux canadiens, ainsi que de ses agences et dépendances, des obligations de banques canadiennes ou non (y compris des dépôts en banque), «commercial papers» et d'autres obligations à court terme de sociétés canadiennes ou non, des contrats de rachat et d'autres

investissements considérés appropriés par la Société de Gestion et en accord avec la politique d'investissement susmentionnée.

Tout investissement opéré par le Fonds devra être classé soit A-2 ou plus par STANDARD & POOR'S, P-2 ou plus par MOODY'S, ou ceux considérés équivalents par la Société de Gestion au moment de l'investissement sous condition que l'investissement d'une échéance supérieure à un an soit classé soit AA- ou plus par STANDARD & POOR'S, Aa3 ou plus par MOODY'S, ou ceux considérés équivalents par la Société de Gestion au moment de l'investissement.

Le Fonds n'investira dans aucun type d'actions.

Le Fonds ne peut pas investir plus de 50% de ses avoirs nets totaux dans des titres libellés en Yen japonais.

Le Fonds peut détenir des liquidités. Ces liquidités peuvent être déposées sur des comptes courants, des dépôts ou investis en instruments du marché monétaire à court terme, négociés régulièrement, ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, émis ou garantis par des émetteurs de premier ordre.

3. Honoraires du Conseiller

Le conseiller en investissement a droit à des honoraires payables à la fin de chaque trimestre en arriérées à un taux annuel tel qu'établi ci-dessous sur la moyenne des valeurs nettes d'inventaire journalières du Fonds à condition que, pour les besoins du calcul des honoraires du conseiller, la valeur nette d'inventaire soit convertie en Dollars des Etats-Unis au taux de change applicable au jour du calcul des honoraires:

Pour une tranche jusqu'à USD 250 millions	0,150%
Pour une tranche supérieure à USD 250 millions et jusqu'à USD 500 millions	0,125%
Pour une tranche supérieure à USD 500 millions et jusqu'à USD 2.000 millions	0,100%
Pour une tranche supérieure à USD 2.000 millions	0,075%

4. Les frais de l'agent au Japon

L'agent au Japon a droit à recevoir des honoraires à la fin de chaque trimestre en arriérées à un taux annuel tel qu'établi ci-dessous sur la moyenne des valeurs nettes d'inventaire journalières du Fonds à condition que, pour les besoins du calcul des honoraires du conseiller, la valeur nette d'inventaire soit convertie en Dollars des Etats-Unis au taux de change applicable au jour du calcul des honoraires:

Si les avoirs nets totaux sont entre USD 0 et USD 3 millions	0,00%
au-delà de USD 3 millions	Jusqu'à 0,50%

5. Durée du Fonds

Le Fonds est établi pour une période se terminant le 31 décembre 2013.

6. Journée d'Evaluation

Une journée d'évaluation est une journée ouvrable bancaire à Luxembourg, Londres et Toronto (sauf le 24 décembre de chaque année).

7. Devise de référence du Fonds:

Dollars Canadiens

8. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire pour l'Emission et le Rachat d'Actions

La Valeur Nette d'Inventaire par action du Fonds pour l'émission et le rachat d'actions sera déterminée à la journée d'évaluation qui précède immédiatement la journée d'évaluation au cours de laquelle la demande de souscription ou de rachat d'actions a été reçue. Toute demande reçue à une journée d'évaluation après 12.00 heures (midi) (à Luxembourg) est censée être reçue la journée d'évaluation suivante.

9. Conversion

Les actions du Fonds peuvent être converties en actions de n'importe quel autre Fonds pour lequel la procédure de détermination de la valeur nette d'inventaire pour l'émission et le rachat d'actions tel que décrit dans 8. est identique, et vice-versa, à n'importe quelle journée d'évaluation des deux Fonds en question.

Le nombre minimal d'actions à convertir devra être de 1.000.

Cette Annexe VI entrera en vigueur le 14 août 2003.»

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A. / NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Comme Société de Gestion / comme Banque Dépositaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06104. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Amendment to the Management Regulations

Upon decision of GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A., acting as Management Company to BOND SELECT TRUST (the «Trust») and with the approval of NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., acting as custodian, the Management Regulations of the Trust shall be amended in a manner that:

1. In article 3) entitled «The Custodian», third paragraph, and in article 16) entitled «Accounting Year, Audit», second paragraph, the references to the law of 30th March, 1988 on collective investment undertakings should be replaced, by the references to the law of 20th December, 2002 on undertakings for collective investment.

2. In article 6) entitled «Investment Restrictions», item 14), paragraph a), the reference to «financial futures sales contracts» should be read «financial futures contracts».

3. Item 15) in article 6) entitled «Investment Restrictions» should be amended so as to read as follows:

«The Management Company shall not deal, on behalf of a sub-fund, in index options».

4. In article 9) entitled «Issue Price», the second sentence of the second paragraph should be amended so as to read as follows:

«In the case of Australian Dollar Fund, if the fourth Valuation Day, on which payments are to be made, is not a day when banks are open for business in Melbourne, payment will have to be made on the following Valuation Day on which banks are open for business in Melbourne.»

5. In article 17) entitled «Dividends», the third paragraph should be amended so as to read as follows:

«No distribution may be made as a result of which the total net assets of the Trust would become less than the minimum provided by the law of 20th December, 2002 regarding undertakings for collective investment.»

6. In article 18) entitled «Amendment of the Management Regulations», the second paragraph should be amended so as to read as follows:

«Amendments will become effective five days after the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of a notice of their deposit with the Registre de Commerce et des Sociétés.»

7. In article 19) entitled «Publications», the third paragraph should be amended so as to read as follows:

«Notices of the deposit with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg of any amendment to the Management Regulations, including the dissolution of a sub-fund, will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and will become effective five days after such publication.»

8. In article 20) entitled «Duration of the Trust and the Sub-Funds, Liquidation», the reference to three newspapers in the first paragraph should be replaced by a reference to two newspapers, and the second paragraph should be amended so as to read as follows:

«As soon as the event giving rise to liquidation of the Trust arises, issues of shares shall be prohibited on penalty of nullity. Repurchases of shares remain possible provided the equal treatment of shareholders can be ensured.»

9. In appendix I, section 2. «Investment Policy», the first paragraph should be amended so as to read as follows:

«The investment objective of the Fund is to seek a stable rate of income while seeking preservation of capital and maintenance of liquidity. The Fund seeks to achieve this objective through investment in a diversified portfolio primarily consisting of U.S. dollar denominated money market instruments of high credit quality and liquidity, provided that the weighted average of the residual maturities of all securities and instruments comprised in the Fund's portfolio does not exceed 12 months. For the purpose of calculating the residual maturity of each single security or instrument, the financial instruments attached thereto shall be taken into account. For the securities or instruments whose terms of issue provide for an adjustment of their interest rate by reference to market conditions, the residual maturity until the date on which the rate is adjusted shall be considered. Under normal circumstances, the Fund's weighted average maturity shall be kept within 90 days or less.»

10. In appendices I, II, III, IV and V, section 2. «Investment Policy», the following sentence is added as fourth paragraph in appendix I and as fifth paragraph in appendices II, III, IV and V:

«The Fund will not invest in equity securities of any kind.»

11. In appendices I, II, III, IV and V, section 4. «Fees of the Agent Company in Japan», the words «up to» should be added before the figure «0.50%».

12. In appendix II, section 2. «Investment Policy», the first paragraph should be amended so as to read as follows:

«The investment objective of the Fund is to seek a stable rate of income while seeking preservation of capital and maintenance of liquidity. The Fund seeks to achieve this objective through investment in a diversified portfolio primarily consisting of Australian dollar denominated money market instruments of high credit quality and liquidity, provided that the weighted average of the residual maturities of all securities and instruments comprised in the Fund's portfolio does not exceed 12 months. For the purpose of calculating the residual maturity of each single security or instrument, the financial instruments attached thereto shall be taken into account. For the securities or instruments whose terms of issue provide for an adjustment of their interest rate by reference to market conditions, the residual maturity until the date on which the rate is adjusted shall be considered. Under normal circumstances, the Fund's weighted average maturity shall be kept within 90 days or less.»

13. In appendix III, section 2. «Investment Policy», the first paragraph should be amended so as to read as follows:

«The investment objective of the Fund is to seek a stable rate of income while seeking preservation of capital and maintenance of liquidity. The Fund seeks to achieve this objective through investment in a diversified portfolio primarily consisting of Pound Sterling denominated money market instruments of high credit quality and liquidity, provided that the weighted average of the residual maturities of all securities and instruments comprised in the Fund's portfolio does not exceed 12 months. For the purpose of calculating the residual maturity of each single security or instrument, the financial instruments attached thereto shall be taken into account. For the securities or instruments whose terms of issue provide for an adjustment of their interest rate by reference to market conditions, the residual maturity until the date on which the rate is adjusted shall be considered. Under normal circumstances, the Fund's weighted average maturity shall be kept within 90 days or less.»

14. In appendix IV, section 2. «Investment Policy», the first paragraph should be amended so as to read as follows:

«The investment objective of the Fund is to seek a stable rate of income while seeking preservation of capital and maintenance of liquidity. The Fund seeks to achieve this objective through investment in a diversified portfolio primarily consisting of New Zealand dollar denominated money market instruments of high credit quality and liquidity, provided that the weighted average of the residual maturities of all securities and instruments comprised in the Fund's portfolio does not exceed 12 months. For the purpose of calculating the residual maturity of each single security or instrument, the financial instruments attached thereto shall be taken into account. For the securities or instruments whose terms of issue provide for an adjustment of their interest rate by reference to market conditions, the residual maturity until the date on which the rate is adjusted shall be considered. Under normal circumstances, the Fund's weighted average maturity shall be kept within 90 days or less.»

15. In appendix V, section 2. «Investment Policy», the first paragraph should be amended so as to read as follows:

«The investment objective of the Fund is to seek a stable rate of income while seeking preservation of capital and maintenance of liquidity. The Fund seeks to achieve this objective through investment in a diversified portfolio primarily consisting of Euro denominated money market instruments of high credit quality and liquidity, provided that the weighted average of the residual maturities of all securities and instruments comprised in the Fund's portfolio does not exceed 12 months. For the purpose of calculating the residual maturity of each single security or instrument, the financial instruments attached thereto shall be taken into account. For the securities or instruments whose terms of issue provide for an adjustment of their interest rate by reference to market conditions, the residual maturity until the date on which the rate is adjusted shall be considered. Under normal circumstances, the Fund's weighted average maturity shall be kept within 90 days or less.»

16. A new appendix VI to the Management Regulations relating to the sub-fund «CANADIAN DOLLAR FUND» should be added, and should have the following wording:

«Appendix VI to the Management Regulations of BOND SELECT TRUST relating to the Sub-Fund CANADIAN DOLLAR FUND

1. Name of the sub-fund: BOND SELECT TRUST - CANADIAN DOLLAR FUND (the «Fund»).

2. Investment Policy:

The investment objective of the Fund is to seek a stable rate of income while seeking preservation of capital and maintenance of liquidity. The Fund seeks to achieve this objective through investment in a diversified portfolio primarily consisting of Canadian Dollar denominated money market instruments of high credit quality and liquidity, provided that the weighted average of the residual maturities of all securities and instruments comprised in the Fund's portfolio does not exceed 12 months. For the purpose of calculating the residual maturity of each single security or instrument, the financial instruments attached thereto shall be taken into account. For the securities or instruments whose terms of issue provide for an adjustment of their interest rate by reference to market conditions, the residual maturity until the date on which the rate is adjusted shall be considered. Under normal circumstances, the Fund's weighted average maturity shall be kept within 90 days or less.

The Management Company, on behalf of the Fund, may invest in securities and instruments denominated in currencies other than Canadian Dollar, but will, to the extent possible, in that case, enter into forward currency transactions for the purpose of achieving a Canadian Dollar return on such investments.

The type of instruments which the Fund may invest in includes securities of the Canadian Government and its agencies and instrumentalities, obligations of Canadian and non-Canadian banks (including bank deposits), commercial paper and other short-term obligations of Canadian and non-Canadian companies and other entities, repurchase agreements and other investments deemed by the Management Company appropriate and consistent with the above investment policy.

Any investment made by the Fund shall be rated either A-2 or higher by STANDARD & POOR'S, P-2 or higher by MOODY'S, or those considered equivalent by the Management Company at the time of investment, provided that such investment of a maturity exceeding one year shall be rated either AA- or higher by STANDARD & POOR'S, Aa3 or higher by MOODY'S, or those considered equivalent by the Management Company at the time of investment.

The Fund will not invest in equity securities of any kind.

The Fund may not invest more than 50% of its total net assets in securities denominated in Japanese Yen.

The Fund may hold liquid assets. Such assets may be kept in current accounts, deposits or in short-term money market instruments, regularly negotiated, having a remaining maturity of less than twelve months, issued or guaranteed by first class issuers.

3. Fees of the Adviser:

The Investment Adviser is entitled to advisory fees payable at the end of each quarter in arrears at an annual rate set forth below of the average daily net asset values of the Fund, provided that, for the purpose of calculating the advisory fees, the net asset value of the Fund shall be converted into U.S. dollar at the applicable exchange rate on the date of fee calculation.

For a portion up to \$250 million	0.150%
For a portion over \$250 million up to \$500 million	0.125%
For a portion over \$500 million up to \$2,000 million	0.100%
For a portion over \$2,000 million	0.075%

4. Fees of the Agent Company in Japan:

The Agent Company in Japan is entitled to fees payable at the end of each quarter in arrears at an annual rate set forth below of the average daily net asset values of the Fund, provided that, for the purpose of calculating these fees, the net asset value of the Fund shall be converted into U.S. dollar at the applicable exchange rate on the date of fee calculation:

If the Total net asset value is between \$0 and \$3 million	0.00%
Above \$3 million	up to 0.50%

5. Duration of the Fund:

The Fund is established for a period expiring on 31st December, 2013.

6. Valuation Day

Valuation Day means a day when banks are open for business in Luxembourg, London and Toronto (except December 24 in each year).

7. Denomination of the Fund:

Canadian Dollar

8. Determination of Net Asset Value for Issue and Repurchase of Shares

Net Asset Value per share of the Fund for issue and repurchase of shares shall be determined on the Valuation Day which immediately precedes the Valuation Day on which the application for purchase of shares or the repurchase request is received. Any application received on a Valuation Day after 12 noon (Luxembourg time) is deemed to have been received on the next following Valuation Day.

9. Conversion

The Fund's shares may be converted to shares of any other Fund for which the procedure of determination of net asset value for issue and repurchase of shares as described in 8. is identical, and vice-versa on any Valuation Day of the both relevant Funds.

The minimum number of shares to be converted shall be 1,000.»

This Appendix VI will become effective on 14th August 2003.

Luxembourg, 11th July, 2003.

GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A. / NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.

as Management Company / as Custodian

Y. Chono / T. Yoneyama / T. Nakano

Chairman / Director & General Manager / Manager Fund Administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06096. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041114.2//326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

RTL PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 22.092.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cessions de parts sociales, dressé sous seing privé, à la date du 17 juillet 2003 et enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2003, volume 328, folio 10, case 2, que dans la société RTL PLUS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden (R. C. Luxembourg, section B numéro 22.092), l'associée unique, la société anonyme CLT-UFA, avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden détenteur de cinq cents (500) parts sociales de la société, a cédé à la société anonyme B. & C.E. S.A., établie et ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, une (1) part sociale, pour le prix de un euro (1,- EUR).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

J.-J. Wagner (absent à la signature)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045421.3/239/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2003.

RLJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 81.288.

R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, agissant:

a) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme RLJ S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, R. C. Luxembourg section B numéro 81.288, constituée sous la dénomination de REGENCY FIRENZE S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 915 du 24 octobre 2001, dont la dénomination a été modifiée en RLJ S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C numéro 1007 du 2 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1586 du 5 novembre 2002,

- en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1809 du 23 décembre 2002,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 juin 2003;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

b) en tant que mandataire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, en voie d'inscription au R. C. Luxembourg section B, constituée sous la dénomination de RLJ S.R.L. à Rome (Italie), le 1^{er} mars 1989, et dont le siège social a été transféré

à Luxembourg, la nationalité luxembourgeoise adoptée, la dénomination modifiée en R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l. et procédé à une refonte complète des statuts suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 221 du 1^{er} mars 2003,

ayant un capital social de quinze mille cinq cents euro (15.500,- EUR), représenté par six cent vingt (620) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par l'associé unique en date du 3 juin 2003.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme RLJ S.A. détient la totalité (100%) des six cent vingt (620) parts sociales donnant droit de vote, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l.

2.- Que la société anonyme RLJ S.A. entend fusionner avec la société à responsabilité limitée R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l. par absorption de cette dernière.

3.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies par la société absorbante a été fixée au 31 mai 2003.

4.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ni au commissaire respectivement au gérant des deux sociétés qui fusionnent.

5.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial C, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6.- Que les actionnaires de la société anonyme RLJ S.A. sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents indiqués à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

7.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

9.- Que le mandat du gérant de la société absorbée prend fin à la date de la fusion et que décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

10.- Que la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée.

11.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à cinq cents euro.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2003, vol. 522, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juin 2003.

J. Seckler.

(044524.2/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2003.

MED I TRADE & DEVELOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 71.101.

INTERNATIONAL MEO COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 67.410.

INTERNATIONAL ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 54.891.

INTERZINS-HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 44.119.

ITTICA MARINAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 18.653.

Liquidations

Par jugements en date du 13 mars 2003, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée MED I TRADE & DEVELOP, S.à r.l. dont le siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, a été dénoncé le 20 février 2001;

- la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL MEO COMPANY, S.à r.l. dont le siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, a été dénoncé le 20 février 2001;

- la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse;
- la société à responsabilité limitée ITTICA MARINAR, S.à r.l. avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André, de fait inconnue à cette adresse;
- la société anonyme INTERZINS-HOLDING S.A. dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, a été dénoncé le 9 janvier 1999.

Les mêmes jugements déclarent applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, nomment juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désignent comme liquidateur Maître Isabelle Jaspard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

I. Jaspard

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044246.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2003.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.790.

—
RECTIFICATIF

Annule et remplace l'avis publié dans le Mémorial C n° 747 du 15 juillet 2003 à la page 35820:

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg respectivement le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01966 et le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METRO INTERNATIONAL S.A.

Signature

(044692.4//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

**ATHINA S.A., Société Anonyme,
(anc. ERTIN S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.977.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

ATHINA S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(040603.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**ATHINA S.A., Société Anonyme,
(anc. ERTIN S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.977.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

ATHINA S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(040601.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 62.499.

—
RECTIFICATIF

Annule et remplace l'avis publié dans le Mémorial C n° 805 du 31 juillet 2003 à la page 38609:

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique et enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07716, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUTIRAGES LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.

Signature

(044698.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

A.F.M.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelast.

R. C. Diekirch B 4.520.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Signature.

(901755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2003.

BTD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 68.985.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

S. Benamor.

(038005.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2003.

INVESTISSEMENTS D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 83.821.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040195.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

INVESTISSEMENTS D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 83.821.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040199.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.736.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040228.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.736.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040232.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.736.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040234.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.736.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040237.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040239.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040250.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

HOLDING D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.454.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG05469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040000.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

M.A.F. CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.715.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(040231.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

M.A.F. CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.715.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(040233.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

M.A.F. CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.715.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(040235.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

M.A.F. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.715.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(040236.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

M.A.F. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.715.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(040238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

M.A.F. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.715.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(040240.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

M.A.F. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.715.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(040242.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

M.A.F. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.715.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(040244.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040252.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040256.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040264.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040266.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

TRIKALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.742.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040268.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

NOW PHARM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.948.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040004.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

FINGAMMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.729.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040179.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

NATURAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.691.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(040185.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

S.R.E., SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 38.937.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(040276.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION MANUEL CARDOSO, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2563 Luxembourg, 29, rue Jean Schaack.
R. C. Luxembourg B 18.698.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040288.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

LINFELL PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 94.481.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the second of July.
Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

here represented by Miss Michèle Moriot, private employee, residing in Howald,
by virtue of a proxy given on June 25th, 2003;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, with registered office in Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

here represented by Miss Michèle Moriot, prenamed,
by virtue of a proxy given on June 25th, 2003.

The two proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of LINFELL PROPERTY S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Thursday in October, at 9.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of May and shall terminate on the thirtieth of April.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on April 30th, 2004.

2) The first general meeting will be held in the year 2004.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prenamed, five hundred shares.	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prenamed, five hundred shares.	500
Total: one thousand shares.	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one fifty percent (50%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- a) Mr Simon Woodville Baker, qualified accountant, born in Elgin (Scotland) on December 26th, 1955, residing in L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;
- b) Miss Dawn Evelyn Shand, secretary, born in Harare (Zimbabwe) on December 16th, 1960, residing in L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zeyen;
- c) Mr Peter Fellingner, property broker, born in Hässelby, Stockholm (Sweden) on February 1st, 1959, residing in S-167 65 Bromma, Lusthusbacken 6.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company TEMPLE AUDIT S.C., with registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5.- The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- CORNERSTONE SERVICES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Michèle Moriot, employée privée, demeurant à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2003;

2.- CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre,

ici représentée par Mademoiselle Michèle Moriot, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2003.

Les deux procurations seront signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de LINFELL PROPERTY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier jeudi du mois d'octobre, à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier mai et finit le trente avril.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 avril 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) CORNERSTONE SERVICES LTD, prénommée, cinq cents actions.	500
2) CARDINAL TRUSTEES LTD, prénommée, cinq cents actions.	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de cinquante pour cent (50%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Simon Woodville Baker, expert comptable, né à Elgin (Ecosse) le 26 décembre 1955, demeurant à L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres;
 - b) Mademoiselle Dawn Evelyn Shand, secrétaire, née à Harare (Zimbabwe) le 16 décembre 1960, demeurant à L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zeyen;
 - c) Monsieur Peter Fellingner, property broker, né à Hässelby, Stockholm (Suède) le 1^{er} février 1959, demeurant à S-167 65 Bromma, Lusthusbacken 6.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société TEMPLE AUDIT S.C., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
- 4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2008.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Moriot, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 juillet 2003, vol. 427, fol. 33, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 juillet 2003.

A. Weber.

(040622.3/236/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

EMMEDIFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.802.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 10 juin 2003 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Alessandro Salvetti, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2001. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 9 avril 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

EMMEDIFIN S.A.H.

S. Vandi / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040832.3/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

CITITRUST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.834.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2003, actée sous le n° 400 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(040304.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

BRASSERIE-RESTAURANT-PIZZERIA ROMAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 7, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 29.437.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040308.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ESD GmbH, ESD Empfangs- und SicherheitsDienstleistungen, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 94.470.

Dénomination de la succursale: ESD Empfangs- und SicherheitsDienstleistungen GmbH

Abréviation utilisée: ESD GmbH

Adresse: 6, Circuit de la Foire Internationale, L-1025 Luxembourg

Représentant permanent: Anja Angelika Taudte, née le 8.10.1969 à Sailauf/Allemagne.

Activités: Gardiennage.

Dénomination ou raison sociale: ESD Empfangs- und SicherheitsDienstleistungen, GmbH.

Abréviation utilisée: ESD, GmbH.

Forme juridique: GmbH.

Immatriculation: HRB 49393, Amtsgericht Frankfurt am Main, Deutschland.

Personne ayant le pouvoir d'engager la société: Anja Angelika Taudte, née le 8.10.1969 à Sailauf / Allemagne.

Adresse professionnelle: Friedensstrasse 5, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne.

Fonction: Geschäftsführerin.

ESD, GmbH

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05548. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040553.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

CASTELLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 79.451.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

D & M SERVICES FM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 81.883.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040314.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

LIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 48.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040555.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ERRE TRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.549.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040558.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**EEB, SOCIETE EUROPEENNE DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.969.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

EEB, SOCIETE EUROPEENNE DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT, S.à r.l.

Signature

Gérant

(040580.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

DENNING & CO INVESTMENTS LTD. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 52.923.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Signature.

(040563.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

ATARAXIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.217.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

ATARAXIE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040568.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

NOTRINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.137.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

NOTRINE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040570.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SEPVAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 6.314.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

SEPVAR HOLDING

Signature

Administrateur-Délégué

(040572.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

DISTRIBUTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.612.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040579.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

AUTO-COMMERCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 52.295.

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur José Manuel Goncalves Da Costa, gérant, né le 22 août 1967 à Vinha Da Rainha (Portugal), demeurant à L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch;

2.- Monsieur Fernando Goncalves Da Costa, peintre en bâtiments, né le 10 décembre 1965 à Soure (Portugal), demeurant à L-3321 Berchem, 15, rue Oscar Romero;

3.- Monsieur Heleno José Carreira, débosseleur, né le 28 novembre 1953 à Mortagua (Portugal), demeurant à L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang;

4.- Monsieur René Huss, mécanicien, né le 15 novembre 1954 à Mersch, demeurant à L-6757 Grevenmacher, 5, rue de la Moselle.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AUTO-COMMERCIAL, S.à r.l., avec siège social à L-4390 Pontpierre, 70a, rue de l'Europe, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 597 du 24 novembre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 229 du 7 mai 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 664 du 27 novembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 888 du 24 novembre 1999, et modifiée suivant décision des associés, portant conversion du capital social en euros, prise en l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 615 du 19 avril 2002,

immatriculée au Registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.295.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur José Manuel Goncalves Da Costa, prénommé, trois cent quatre-vingt-treize parts sociales	393
2.- à Monsieur Fernando Goncalves Da Costa, prénommé, cent sept parts sociales	107
Total: cinq cents parts sociales.	500

III.- Ensuite, Monsieur Fernando Goncalves Da Costa, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit cent sept (107) parts sociales, de la société dont s'agit à Monsieur Heleno José Carreira, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Ensuite, Monsieur José Manuel Goncalves Da Costa, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cent quarante-trois (143) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Heleno José Carreira, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de trente mille euros (EUR 30.000,-).

En vue du paiement du prix de vente, Monsieur Heleno José Carreira, préqualifié, s'engage et oblige ses héritiers et autres ayants-droit d'une façon indivisible à payer le prix de la cession en trois (3) échéances mensuelles de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune, payables le dix de chaque mois et pour la première fois le dix août deux mille trois.

Le cédant, Monsieur José Manuel Goncalves Da Costa, préqualifié, déclare formellement renoncer à toute demande en résolution de la présente cession de parts sociales en cas de non paiement du prédit prix de cession par le cessionnaire.

V.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Les cédants et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement des susdites cessions de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

VI.- Monsieur José Manuel Goncalves Da Costa, préqualifié, agissant en sa qualité d'associé déclare approuver les susdites cessions de parts sociales et accepter Monsieur Heleno José Carreira, préqualifié, comme nouvel associé.

VII.- Puis, les associés, Messieurs José Manuel Goncalves Da Costa et Heleno José Carreira, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille quatre cents

euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés, préqualifiés, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution et les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur José Manuel Goncalves Da Costa, gérant, né le 22 août 1967 à Vinha Da Rainha (Portugal), demeurant à L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- par Monsieur Heleno José Carreira, débosseleur, né le 28 novembre 1953 à Mortagua (Portugal), demeurant à L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

Messieurs José Manuel Goncalves Da Costa et René Huss, préqualifiés, sont confirmés gérants techniques de la société pour une durée indéterminée.

La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants techniques prénommés et ceci pour tous les engagements ne dépassant pas un montant de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-). Pour tout engagement supérieur au prédit montant, la signature conjointe des deux gérants est requise.

VIII.- Messieurs José Manuel Goncalves Da Costa et René Huss, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants techniques de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

IX.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

X.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: J.-M. Goncalves Da Costa, F. Goncalves Da Costa, H.-J. Carreira, R. Huss, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juillet 2003.

T. Metzler.

(040876.3/222/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

AUTO-COMMERCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 52.295.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juillet 2003.

Signature.

(040878.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

GEMARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 35.282.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour la société

Signature

(040587.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

WESTWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 94.522.

—
STATUTES

In the year two thousand three, the eleventh of July,
Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1. The company GALVEN INVESTORS, having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 480067,
duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg,
by virtue of a proxy dated the 10th of July 2003,

2. Mr Eric Leclerc, employé privé, born at Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock holding company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock holding company (*société anonyme holding*) is herewith formed under the name of WESTWOOD HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 on holding companies and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at three hundred ten thousand euro (EUR 310,000.-) to be divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 10th of July 2008, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting.

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of July at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment.

The shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount subscribed to and paid-up in euro</i>
1) GALVEN INVESTORS, prenamed	309	30,900.-
2) Mr Eric Leclerc, prenamed	1	100.-
Total	310	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Extraordinary General Meeting.

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

A signatory:

- Maître Andres Baumgartner, lawyer, born at CH-Altstätten on January 2nd, 1961, residing in Sihlporte/Talstrasse, CH-8021 Zurich,

B signatory:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born at Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born at Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Maître Andres Baumgartner has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

Mrs Diane Wunsch, employée privée, born at Wiltz on May 13th, 1961, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le onze juillet,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GALVEN INVESTORS, ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, R.C. numéro 480.067, ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration le 10 juillet 2003.
2. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de WESTWOOD HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) qui sera représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 juillet 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administration désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la

signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juillet à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en euro</i>
1) GALVEN INVESTORS, prénommée	309	30.900,-
2) M. Eric Leclerc, prénommé	1	100,-
Total	310	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Signature catégorie A:

- Maître Andres Baumgartner, avocat, né à CH-Altstätten le 2 janvier 1961, demeurant à Sihlporte/Talstrasse, CH-8021 Zurich,

Signature catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Maître Andres Baumgartner aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Madame Diane Wunsch, employée privée, née à Wiltz le 13 mai 1961, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2003, vol. 523, fol. 25, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 juillet 2003.

J. Gloden.

(041120.3/213/407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2003.

WARP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.794.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 mai 2002 a élu comme administrateurs: M. Jon Agust Gudjonsson, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour WARP HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06186. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040631.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

HERACLITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.229.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

HERACLITE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040576.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

JABBALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.729.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040582.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

CAMELIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.346.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

CAMELIDES S.A.

Signatures

Administrateurs

(040584.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

GEYSER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040585.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SOPRANO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.553.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040586.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

EURO-MEDIA 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.832.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040588.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

MORGAN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 50.099.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03470, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(040591.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

AERO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 51.757.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(040594.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

CHALLENGER REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 29.820.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03479, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(040599.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SOFTDEV HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.116.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social de la société en date du 15 juillet 2003 que Monsieur Francis N. Hoogewerf, la société AVONDALE NOMINEES LIMITED et la société ARDEN INVESTMENTS LIMITED ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040702.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

EAST EUROPE FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.113.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

EAST EUROPE FINANCIAL S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(040618.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

EAST EUROPE FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.113.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

EAST EUROPE FINANCIAL S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(040616.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

EAST EUROPE FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.113.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

EAST EUROPE FINANCIAL S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(040614.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.736.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 mai 2003 que:

- Le mandat des administrateurs sortants, M. Gérard Muller et M. Fernand Heim, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- Mme Geneviève Blauen, administrateur, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelée à la fonction d'administrateur.

- StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes, en remplacement de SANINFO, S.à r.l., en liquidation.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040731.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

AKIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.084.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04326 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

AKIRA HOLDING S.A.

A. Schaus / A. de Bernardi

Administrateurs

(040608.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

BEENYN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.958.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

BEENYN INVESTMENTS S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(040610.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

CORA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 26.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 22 juillet 2003.

Signature.

(040611.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SOVAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.270.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

SOVAS S.A.

A. de Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateurs

(040623.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

HS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 80.323.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(040930.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

MINOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.417.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

MINOS PARTICIPATIONS S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(040626.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

HFB INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.740.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

HFB INVESTISSEMENTS S.A.

A. de Bernardi / G. Diederich

Administrateurs

(040628.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

SICRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.827.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

SICRI S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(040635.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

COURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.236.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège de la société le 16 juillet 2003 que:

- La démission de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED avec siège social à Picquerel House, la Route de Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernsey, (Iles Anglo-Normande) en tant qu'administrateur a été acceptée.

- La nomination de la société ARDAVON HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Island, numéro de registre 445031 en tant qu'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire a été acceptée. Celle-ci reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040708.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.458.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2003

En date du 2 juin 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- d'accepter la démission en date du 30 septembre 2002 de M. Roland Dillien en tant qu'administrateur de la Sicav.
- de ratifier la cooptation en date du 30 septembre 2002 de Mme Sandrine Leclercq en qualité d'administrateur en remplacement de M. Roland Dillien, démissionnaire.
- d'élire Mme Sandrine Leclercq en tant qu'administrateur, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- d'accepter la démission en date du 15 octobre 2002 de M. Guillaume Fromont en tant qu'administrateur de la Sicav.
- de ratifier la cooptation en date du 15 octobre 2002 de M. Jean-Marie Rinié en qualité d'administrateur de la Sicav, en remplacement de M. Guillaume Fromont démissionnaire.
- d'élire M. Jean-Marie Rinié en tant qu'administrateur, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- de reconduire le mandat de M. Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040683.3/1024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

BBL INVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 94.390.

Les actionnaires de BBL INVEST, Sicav de droit luxembourgeois, sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg le 28 août 2003 à 11.00 heures en vue de délibérer et décider sur les points suivants mis à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Proposition de dissolution et mise en liquidation de la Société et de ses treize compartiments;
2. Conformément à l'article 148bis de la loi du 10 août 1915, proposition de nommer deux liquidateurs chargés d'apporter aux dates suivantes (dates d'effet) les actifs et situations passives connues, telles qu'établies à la veille des dates sous-mentionnées, de chacun des compartiments vers les compartiments suivants de la Sicav de droit luxembourgeois ING (L) INVEST, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 44.873 et dont le siège social est établi 52, route d'Esch à L-2965 Luxembourg:

Actif et situation passive connue du compartiment	apportée vers	le compartiment	en date du	suspension de l'acceptation des ordres les ¹	VNI utilisée pour établir la parité
BBL INVEST		ING (L) INVEST	(date d'effet)		
America	→	US (Enhanced Core Concentrated)	22/09/03	18/09/03 et 19/09/03	19/09/03
Latin America	→	Latin America	22/09/03	18/09/03 et 19/09/03	19/09/03
Netherlands	→	Dutch Equity	22/09/03	18/09/03 et 19/09/03	19/09/03
Japan	→	Japan	22/09/03	18/09/03 et 19/09/03	19/09/03
Emerging Europe	→	Emerging Europe	22/09/03	18/09/03 et 19/09/03	19/09/03
Hong Kong & China	→	Greater China	22/09/03	18/09/03 et 19/09/03	19/09/03
Asian Growth	→	New Asia	22/09/03	18/09/03 et 19/09/03	19/09/03
Thailand	→	New Asia	22/09/03	18/09/03 et 19/09/03	19/09/03
Scandinavia	→	European Equity	29/09/03	25/09/03 et 26/09/03	26/09/03
Switzerland	→	European Equity	29/09/03	25/09/03 et 26/09/03	26/09/03
United Kingdom	→	European Equity	29/09/03	25/09/03 et 26/09/03	26/09/03
Italy	→	EMU Equity	29/09/03	25/09/03 et 26/09/03	26/09/03
Spain	→	EMU Equity	29/09/03	25/09/03 et 26/09/03	26/09/03

¹ Les actionnaires de BBL INVEST sont informés que les ordres de remboursement et conversion relatifs aux compartiments repris dans le tableau ci-dessus seront suspendus pendant les deux jours bancaires ouvrables précédant la date d'effet relative aux compartiments concernés. Les ordres de souscriptions dans tous les compartiments de BBL INVEST ne seront plus acceptés après le 17 septembre 2003 à 17.00 heures

3. Proposition de rémunérer les actionnaires des treize compartiments mis en liquidation par des actions des compartiments de la Sicav ING (L) INVEST vers lesquels les actifs et situations passives connues auront été transférés, selon une parité établie par un réviseur d'entreprises indépendant, conformément à l'article 26-1 de la Loi du 10 août 1915, sur base des valeurs nettes d'inventaire précisées dans le tableau ci-dessus.

Les deux rapports du réviseur d'entreprise (un pour les opérations du 22/09 et un pour les opérations du 29/09) seront à disposition des actionnaires dès la date d'effet concernée.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié ou moins du capital social. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée avec le même ordre du jour pour le 22 septembre 2003 à 11.00 heures dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg. celle-ci délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Information aux actionnaires

Le Conseil d'administration informe les actionnaires que l'opération décrite dans l'avis de convocation ci-dessus aura, si l'Assemblée Générale Extraordinaire se prononce en faveur de ces opérations, les implications décrites ci-après.

1. Elargissement de la politique d'investissement et/ou du type d'investissement autorisé

BBL INVEST	Politique d'investissement	Compartiment absorbant absorbant de ING (L) INVEST	Politique d'investissement
Type d'investissement (pour tous les compartiments):	investit en actions et vise la croissance de:	Type d'investissement (pour tous les compartiments):	investit en actions et autres valeurs mobilières (*) de:
Asian Growth	bourses asiatiques	New Asia	Asie Pacific (hors Japon et Australie)
Thailand	bourse thaïlandaise	New Asia	Asie Pacific (hors Japon et Australie)
Scandinavia	bourses scandinaves	European Equity	Pays industrialisés européens
Switzerland	bourse suisse	European Equity	Pays industrialisés européens
United Kingdom	bourse anglaise	European Equity	Pays industrialisés européens
Italy	bourse italienne	EMU Equity	Etats membres de l'Union Monétaire Européenne
Spain	bourse espagnole	EMU Equity	Etats membres de l'Union Monétaire Européenne
Latin America	bourses latino-américaines	Latin America	Amérique latine (Caraïbes y compris)
America	bourse américaine	US (Enhanced Core Concentrated)	USA
Netherlands	bourse néerlandaise	Dutch Equity	Pays-Bas
Japan	bourse japonaise	Japan	Japon
Emerging Europe	bourses de l'Europe de l'Est	Emerging Europe	Pays émergents d'Europe
Hong Kong & China	bourse de Hong Kong	Greater China	Chine, Hong Kong et Taiwan (Pays émergents)

(*) warrants sur valeurs mobilières et obligations convertibles (à concurrence de max 10% des actifs nets du compartiment), et en titres de type «Rule 144 A Securities» (à concurrence de max 20% des actifs nets du compartiment)- pour plus de détails, l'investisseur est invité à consulter le prospectus de ING (L) INVEST, plus précisément la page 1.

2. Modification des éléments suivants:

Eléments	BBL INVEST	ING (L) INVEST
Commission de gestion	1,20% par an	1,20% par an (classe P (**))
Commission de banque dépositaire	0,10% par an	0,15% par an
Exercice social	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	du 1 ^{er} octobre au 30 septembre
Assemblée générale ordinaire	3 ^o jeudi de mars à 10.00 heures	1 ^o lundi de décembre à 14.45 heures
Coupages des titres physiques	1, 5, 25 cap (***) et 1 et 5 dis (***)	- US (Enhanced Core concentrated) et Japon: 1, 10, 100 cap et dis - New Asia, Dutch Equity et Latin America: 1, 5, 50 cap et dis - European Equity et EMU Equity: 1, 5, 10, 25, 100 cap et 1, 5, 10, 100 dis - Emerging Europe: 1, 5, 25 cap et 1, 5 dis

(*) La parité suite à l'apport sera effectuée par rapport à la classe P de la Sicav ING (L) INVEST

(**) cap=capitalisation; dis=distribution

3. Changement de gestionnaire

Les compartiments «Latin America», «Scandinavia», «Switzerland», «United Kingdom», «Italy» et «Spain» de BBL INVEST sont gérés par ING INVESTMENT MANAGEMENT BELGIUM. Les compartiments «Netherlands» et «Emerging Europe» de BBL INVEST sont gérés par ING ASSET MANAGEMENT B.V. Suite à l'apport de tous ces compartiments comme décrits dans le tableau supra, le gestionnaire changera et deviendra ING FUND MANAGEMENT B.V.

Les compartiments «Asian Growth», «Japan» et «Thailand» de BBL INVEST sont gérés par ING INVESTMENT MANAGEMENT ASIA PACIFIC (SINGAPORE) PTE LTD. Suite à l'apport comme décrit dans le tableau supra, le gestionnaire changera et deviendra ING FUND MANAGEMENT B.V.

Le compartiment «America» de BBL INVEST est géré par ING INVESTMENT MANAGEMENT BELGIUM. Suite à l'apport comme décrit dans le tableau supra, le gestionnaire changera et deviendra AELTUS INVESTMENT MANAGEMENT INC.

ING INVESTMENT MANAGEMENT ASIA PACIFIC (SINGAPORE) PTE LTD gère actuellement BBL INVEST Hong Kong & China, et gère également ING (L) INVEST Greater China (compartiment absorbant).

4. Changement de devise du compartiment et de la valeur nette d'inventaire

Suite à leur apport au sein du compartiment «ING (L) INVEST Europe Equity», la devise des compartiments «Scandinavia» (libellé en couronne suédoise- SEK), «Switzerland» (libellé en francs suisses- CHF) et «United Kingdom» (libellé en livre sterling- GBP) de BBL INVEST sera changée en euro, devise du compartiment «ING (L) INVEST European Equity».

Tous les frais relatifs aux opérations décrites ci-dessus sont supportés par les compartiments absorbants. Il n'y a pas de frais prélevés du fait de l'échange de titres physiques suite aux apports, et ce malgré les différences de coupures existantes entre les différents compartiments.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer à ces opérations peuvent obtenir le rachat sans frais de leurs titres jusqu'au 17 septembre 2003 à 17.00 heures pour les compartiments apportés en date du 22 septembre 2003 et jusqu'au 24 septembre 2003 à 17.00 heures pour les compartiments apportés en date du 29 septembre 2003.

Les prospectus de BBL INVEST et de ING (L) INVEST sont à disposition auprès du siège social de la société et auprès des organismes assurant le service financier.

(04033/755/126)

Le Conseil d'administration.

DRESDNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 71.321.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the above Company will be held at the registered office on Tuesday, 26 August 2003 at 11.30 a.m. to vote on the following agenda:

Agenda:

1. To change the Company's name to ALLIANZ DRESDNER GLOBAL DISTRIBUTOR FUND and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation («the Articles») accordingly.
2. To impose all liabilities, whatever class of shares they are attributable to, upon the respective sub-funds, and not upon the Company as a whole, and to amend Article 11, III, e, (iii) of the Articles accordingly.
3. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are entitled to appoint one or more proxies to attend and vote on their behalf. Proxy forms can be obtained from the registered office.

9. August 2003.

By order of the Board of Directors

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

(04032/672/21)

ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 57.789.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND will be held at 11.00 a.m. (local time) on Wednesday August 27, 2003 at the offices of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditors' report and audited financial statements for the fiscal year ended February 28, 2003
2. To approve the annual report of the Fund for the fiscal year ended February 28, 2003.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended February 28, 2003.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
John D. Carifa Geoffrey Hyde
Yves Prussen Kurt Schoknecht
5. To appoint ERNST & YOUNG, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Friday, August 22, 2003, are entitled to notice of, and to vote at, the Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

Resolutions in respect of the items contained in the agenda relating to the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken upon the majority of the votes expressed by the shareholders present at the meeting or represented by proxy.

August 1, 2003.

By Order of the Board of Directors

J. D. Carifa

Chairman

I (04002/755/31)

D.D.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.454.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 août 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03596/795/14)

Le Conseil d'Administration.

UNISEAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 août 2003 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 26 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par loi n'ayant pas été atteint.

II (03691/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.346.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 août 2003 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes

2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (03697/806/15)

Le Conseil d'Administration.

PLOSIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 août 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 26 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par loi n'ayant pas été atteint.

II (03692/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.849.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 août 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 26 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par loi n'ayant pas été atteint.

II (03693/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MARNATMAJ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 août 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par loi n'ayant pas été atteint.

II (03694/795/14)

Le Conseil d'Administration.

JESJANSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 75.329.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 août 2003 à 15.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002

3. Affectation du résultat
 4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
 5. Divers
- II (03696/806/15)

Le Conseil d'Administration.

INTEREAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.540.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 août 2003 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (03698/806/15)

Le Conseil d'Administration.

LUX WEB VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.475.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par loi n'ayant pas été atteint.

II (03703/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 août 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
2. Ajout à l'article 1^{er} des statuts de deux paragraphes ayant la teneur suivante, et modification subséquente dudit article:
«Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»
3. Suppression de la valeur nominale des actions;
4. Conversion de la devise du capital en EUR, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 232.400,17 (deux cent trente-deux mille quatre cents euros et dix-sept cents);
5. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 1.974,83 (mille neuf cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-trois cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 232.400,17 (deux cent trente-deux mille quatre cents euros et dix-sept cents) à EUR 234.375,- (deux cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) par incorporation de résultats reportés, sans création d'actions nouvelles;

6. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 234.375,- (deux cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 9.375 (neuf mille trois cent soixante-quinze) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
7. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 468.750,- (quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 234.375,- (deux cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) à EUR 703.125,- (sept cent trois mille cent vingt-cinq euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
8. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
9. Remplacement de l'article 5 des statuts pour les articles suivants:

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

10. Suppression de l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires;

11. Divers.

II (03722/795/61)

Le Conseil d'Administration.

YRENEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.318.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par loi n'ayant pas été atteint.

II (03823/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CHARBURN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 25.184.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 août 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2003.

4. Démission et nomination d'un nouvel administrateur.

5. Divers.

II (03826/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ROTHENBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.017.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 août 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2003 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 25 août 2003 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03839/000/17)

Le Conseil d'Administration.

GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.091.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 août 2003 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation de comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (03853/000/21)

Le Conseil d'Administration.

GREY STOKE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.275.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 août 2003 à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03894/534/15)

Le Conseil d'Administration.

DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 août 2003 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

II (03854/000/21)

Le Conseil d'Administration.

MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 24.990.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting convened on July 23, 2003, was not able to validly decide on its agenda. Thus, the Shareholders are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Overseas Fund to be held on August 25, 2003, at 10:30 am, at the registered office of the Company, for the purpose of considering and voting upon the following resolutions:

«1. To merge the Overseas Fund with the Global Fund by contribution of all assets and liabilities of the Overseas Fund to the Global Fund and to issue to Shareholders of the Overseas Fund a number of Shares of the Global Fund resulting from the exchange ratio based on the net asset value per Share of the Overseas Fund compared to the net asset value per Share of the Global Fund on the Effective Date.

2. That the effective date of the merger is midnight on 26 September 2003 and that the Overseas Fund be closed as from such date.»

The resolution shall be passed without a quorum, by a majority of two thirds of the Shares present or represented.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting convened on July 23, 2003, was not able to validly decide on its agenda. Thus, the Shareholders are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Japan Fund to be held on August 25, 2003, at 11:00 am, at the registered office of the Company, for the purpose of considering and voting upon the following resolution:

«To close the Japan Fund at midnight on 26 September 2003.»

The resolution shall be passed without a quorum, by a majority of two thirds of the Shares present or represented.

Voting Arrangements

Holders of Bearer Shares must deposit their shares with the Company's Paying Agent listed below no later than Monday 18 August 2003 or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relevant Deposit Receipts (which may be obtained from the Transfer Agent at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg or the Investor Service Centre at 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg) must be forwarded to the Transfer Agent or the Investor Service Centre of the Company to arrive no later than Thursday 21 August 2003. The shares so deposited will remain blocked until the day after the Meetings or any adjournment thereof. Holders of Registered Shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the Meetings in person are invited to send a completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than Thursday 21 August 2003. Proxy forms will be sent to registered Shareholders and can also be obtained from the registered office.

Holders of Bearer Shares of the OVERSEAS FUND shall from 29 September 2003 receive Bearer Shares corresponding to their new holding in the Global Fund, upon delivery to the Company's Paying Agent listed below of their bearer share certificates of the OVERSEAS FUND with all unmatured coupons attached thereto.

Shareholders should also note that (a) MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS LIMITED will be replacing MERRILL LYNCH INVESTMENT SERVICES LIMITED as UK Distributor, and (b) Mr R.A.R. Evans and Mrs. A.L.Y.P. Wong have resigned as Directors of the Manager.

Copies of a new Prospectus of the Company will be available from the Investor Service Centre from midnight on 26 September 2003. Copies of the letter dated 20 June 2003 to registered shareholders of the Company are available from the registered office of the Company and from the paying agents.

JP MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

Paying Agent

23 July 2003.

II (03884/755/48)

The Board of Directors.

MERRILL LYNCH ACTIVE STERLING TRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 76.581.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MERRILL LYNCH ACTIVE STERLING TRUST («the Company») will be held at the registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg at 11.00 a.m. on 20 August 2003 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To accept the Directors' and Auditors' reports and to adopt the financial statements for the year ended 31 March 2003.
2. To approve the payment of dividends for the year ended 31 March 2003 and to authorize the Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 31 March 2003.
3. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31 March 2003 and to approve their remuneration.
4. To re-elect Mr F P Le Feuvre, Mr G Radcliffe and Mr F Tesch as Directors.
5. To re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors.
6. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum, by simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

- shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 15 August 2003. Proxy forms for Registered Shareholders are included with the annual report and can also be obtained from the registered office. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company; lodging of a proxy form will not prevent a shareholder form attending the Meeting if he decides to do so.

14 July 2003.

II (03888/755/31)

The Board of Directors.

KA FINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.598.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

KA FINPART S.A.

R. Scheifer-Gillen / V. Arno'

Administrateurs

(040644.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.